

CONTRADICTION

La publication du rapport de la Mission parlementaire d'information sur le Rwanda a donné lieu à un grand écart entre le discours de son président (l'ancien ministre de la Défense de François Mitterrand Paul Quilès), axé sur la disculpation de la France, et le contenu même du rapport : celui-ci étale au contraire les responsabilités majeures de la France dans la tragédie rwandaise.

Le rapport signale ainsi que la France a reconnu officiellement la légitimité du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) jusqu'au 20 juin 1994 au moins - c'est-à-dire pratiquement jusqu'à la fin du génocide. Durant le mois de juillet, Paris refusait encore de s'en démarquer. Alors que, dès le 15 mai, le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé admettait précisément et publiquement que, sous ce gouvernement, se commettait un « génocide ».

La France savait - et pourtant elle soutenait ce GIR de tout son poids diplomatique. Sans parler des livraisons d'armes qui se tramaient à Paris - au moins jusque mi-juillet, par des canaux parfaitement connus des services français.

La France savait. Le directeur des Renseignements militaires Jean Heinrich déclare qu'elle était parmi les mieux informées sur le Rwanda.

La Mission parlementaire plaide « l'erreur », tout en admettant que les procédures de décision suivies, politiques et militaires, ne furent guère différentes de celles en usage pour d'autres pays africains. Mais si, sachant tout, la France n'a rien compris, si elle a pu commettre une erreur aussi énorme malgré l'abondance des avertissements, malgré l'évidence des massacres, n'y a-t-il pas de vrais et grands coupables : tous ceux qui, par vanité ou intérêt, ont perpétué un système franco-africain obsolète et incontrôlé - sorte de Tchernobyl gaulois ?

Le plus étonnant, c'est qu'il se trouve encore des "responsables" politiques (y compris parmi les membres de la Mission) pour protéger cette vache sacrée.

Le président Quilès, lui, voudrait bien la réformer - à condition de nier la responsabilité française. Une fois de plus : depuis 1945, tous les crimes coloniaux et postcoloniaux ont été placés sous le signe de l'impunité.

Ce n'est pas seulement une offense au devoir de mémoire : cela décrédibilise la France. Et, en l'occurrence, son Parlement. Personne à l'étranger ne croit en l'innocence de la France au Rwanda. Même la presse hexagonale n'y croit plus.

Pourtant, le travail des rapporteurs n'est pas vain. En certains chapitres, il est même excellent. Le millier de pages d'analyses, d'auditions et de documents fournit quantité d'outils pour l'exploration plus approfondie d'un système pervers, qui auto-intoxique ses propres "décideurs".

Bien qu'inachevée, cette investigation inédite au Parlement mériterait donc un satisfecit... si elle ne sous-estimait pas systématiquement les circuits occultes d'action et de décision ; si elle ne niait pas, trop souvent, ce qui n'est pas (encore) prouvé ; si elle n'avait, sciemment, esquivé ou censuré des témoins-clefs.

Rien que le cas du capitaine Barril montre la nécessité d'une commission d'enquête (et non plus seulement d'une mission d'information) sur les aspects cachés de l'implication de la France au Rwanda. Pour l'honneur, nous la réclamons.

SALVES

Non coupable

Nous le pressentions (*Billets n° 65*) : aidé de l'ancienne attachée de presse de Bernard Tapie et

Michel Charasse (ces paraboles du mitterrandisme), le président de la Mission d'information Paul Quilès a transformé la publication du rapport final, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, en un show absolu. Court-circuitant les rapporteurs, il s'est répandu sur les ondes et dans les agences de presse : la France n'est « *nullement impliquée* » dans le déchaînement de violence au Rwanda, le rapport « *rejette les accusations inacceptables* » suscitées par les puissances et les médias étrangers, des journalistes stipendiés ou des lobbies partisans.

On l'a compris : comme au temps de l'affaire Dreyfus, la question n'est pas de savoir si ces accusations sont vraies ou fausses, elles sont par principe « *inacceptables* ».

Cela dit, le rapport confirme entièrement ce propos de Gérard Prunier : « *la France assurait la sanctuarisation militaire d'un régime dictatorial et d'une dictature raciste* ». Et le rapporteur Pierre Brana dresse dans *Le Figaro* (16/12/1998) un « *constat* » impitoyable :

« *La France a été présente militairement dans un conflit, officiellement pour éviter tout déséquilibre des forces, en réalité pour empêcher la victoire de la rébellion. Cette coopération militaire avec une armée monoethnique l'a poussé à instruire des troupes, à participer à l'élaboration des plans de bataille, à faire des contrôles d'identité, et, dans quelques cas officiellement reconnus, à être présente à des interrogatoires. [...] Quelles que soient les motivations, cela rappelle que l'armée française apportait son soutien à une armée rwandaise qui ne faisait pas de quartier.*

[...] *Pendant le génocide, la France [...] a des liens avec un gouvernement intérimaire [le GIR] [...] dont des membres sont responsables du génocide* ».

Pierre Brana, il est vrai, est de ceux qui estiment que « *la vérité sur la tragédie rwandaise relève de l'intérêt de la France. La France, si elle a été impliquée dans cette tragédie et si elle le reconnaît, en sortira grandie* » (*La Croix*, 09/04/1999).

Paul Quilès tomberait plutôt sous l'avertissement du juge belge Damien Vandermeersch : « *Après un génocide, on ne peut pas tourner la page, les victimes et les parties civiles ne désarment jamais. Le procès Papon a eu lieu cinquante ans après. Si un pouvoir ne fait rien, il a ces crimes sur les bras cinquante ans après, des crimes imprescriptibles...* » (*Le Monde*, 10/07/1998).

Bons comptes

La disculpation de la France n'a peut-être pas qu'un objectif moral. Jean-Bernard Mérimée, ex-ambassadeur de France à l'ONU, en est sûr : le Front patriotique rwandais veut « *rejeter la responsabilité du génocide sur la France* » pour faire « *couler une manne interrompue de crédits français* ». Ceux qui réclament la « *vérité sur le Rwanda* » toucheraient un pourcentage ? (Audition du 23/06/1998).

Sophismes

Trop souvent, le rapport use de figures rhétoriques douteuses : est faux, ce qui n'est pas prouvé (même si c'est probable à 99 %...) ; de même, ce qui est contredit par des témoignages officiels.

Ainsi de l'exfiltration vers le Kivu des autorités responsables du génocide, aujourd'hui niée par l'ensemble des responsables politiques et militaires français. Manque de chance, Patrick de Saint-Exupéry a trouvé dans le journal de la Légion *Képi blanc* (10/1994) un aveu candide. Il le décoche dans *Le Figaro*, le lendemain même de la publication du rapport parlementaire : « *L'état-major tactique (EMT) [de l'opération Turquoise] provoque et organise l'évacuation du gouvernement de transition rwandais vers le Zaïre* », le 17 juillet 1994...

L'intraitable journaliste titre son article : *Les "trous noirs" d'une enquête*. Il rappelle que 10 jours plus tôt (le 7 juillet), l'ambassadeur Yannick Gérard, représentant la France à Goma, réclamait des instructions fermes : « *Il me paraît urgent de rompre publiquement avec les autorités de Gisenyi* ». Son conseil n'a pas été suivi. Les faits ont répondu.

Sans nom

Il est écrit dans les *Annexes* du rapport (p. 360) : « *La Mission a reçu des témoignages très émouvants qu'il ne lui est pas possible de publier ici en totalité. Elle a donc choisi, plutôt que de procéder à une sélection, de n'en présenter qu'un seul au nom de toutes les victimes du génocide* ». Le témoignage qui suit, de Jeanne Uwimbabazi, est effectivement très émouvant. Mais la pieuse dédicace cache la censure des témoignages d'une autre rescapée, Yvonne Mutimura, et de son mari Pierre Galinier.

Cette censure n'est pas un hasard. Paul Quilès en personne a vivement apostrophé Yvonne Galinier, pour la dissuader de témoigner. Cette ancienne employée de la coopération française, sauvée *in extremis* par un convoi de l'ONU, a en effet vu et vécu des choses gênantes :

- elle a assisté à des contrôles d'identité ethniques effectués par des soldats français ;
- elle a vu des militaires français qui violaient des filles sur la route ;
- elle affirme que des militaires français entraînaient des miliciens *Interahamwe* - accusation que balaie la Mission ;
- son compagnon coopérant, devenu son mari, explique comment les autorités françaises ont plusieurs fois refusé de sauver Yvonne, leur employée tutsi ; il a trouvé un colonel belge moins insensible ; mais sa femme donne le nom de quatre autres Rwandais, travaillant pour la France, qui ont été abandonnés aux tueurs avec leur famille.

On "comprend" que la Mission n'ait pas voulu publier ce double témoignage (encore que cela met en doute l'honnêteté de son travail). Fallait-il habiller cette esquivance de la mémoire des victimes ?

Déni de justice

Yvonne Galinier n'a pas de chance avec les institutions françaises. Elle avait porté plainte en juillet 1995 contre l'abbé Wenceslas Munyeshyaka, un prêtre rwandais réfugié en France. Elle l'accusait d'avoir livré aux miliciens l'une de ses parentes. Mais la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nîmes a déclaré le juge d'instruction incompétent : le forfait dont est accusé le père Wenceslas serait, s'il était prouvé, un crime de génocide contre lequel, à l'époque, la France ne disposait d'aucun instrument juridique.

En 1996, le Parlement a adapté la loi française au Tribunal pénal international pour le Rwanda. La Cour de cassation a donc ordonné la reprise de l'instruction. En vain.

C'est au contraire Yvonne Galinier qui, après avoir perdu la quasi-totalité de sa famille lors du génocide, se retrouve accusée. Vigoureusement soutenu par un lobby catholique, le père Wenceslas lui réclame 200 000 francs de dommages et intérêts pour violation de la présomption d'innocence : elle a eu le "tort" d'évoquer à la télévision ses accusations contre le prêtre. Elle devrait en effet indéfiniment se taire, puisque le procureur général Benmakhlouf, proche de Jacques Chirac, a décidé jusqu'ici de s'asseoir sur ce dossier sensible.

On remarquera que ce procureur fait partie de la très droitière APM (Association professionnelle des magistrats) dont le bulletin s'est signalé récemment par des propos racistes. Et dont le président Georges Fenech est allé conforter la farce électorale gabonaise.

Lassés, Yvonne Galinier et ses avocats ont décidé de saisir le ministre de la Justice et le Conseil supérieur de la magistrature contre Alexandre Benmakhlouf. Pour « *manquement professionnel* ».

Encore Barril

Nous avons plusieurs fois mentionné le rôle très important joué par Paul Barril dans l'environnement du *Hutu power*¹, cette faction raciste suscitée par l'*akazu* (le clan d'Agathe

Habyarimana, femme de l'ex-président rwandais).

Croisant Barril à tous les carrefours, la Mission ne pouvait plus donner l'impression d'esquiver son audition. Un député ingénu avait avoué qu'il fallait obtenir une autorisation de l'Elysée, sans doute difficile à obtenir. Et Paul Quilès déclarait, à qui voulait l'entendre, que ce monsieur n'était pas sérieux. (On se demande pourquoi, en ce cas, la République le laisse assurer la sécurité de l'hôtel Crillon, où ne cessent de défiler les chefs d'Etat étrangers...).

Bref, la Mission l'a convoqué pour le 9 décembre (moins d'une semaine avant le rendu du rapport). Le capitaine a eu beau jeu de se défausser. Il a prétexté d'une information judiciaire, ouverte à son instigation par le juge Bruguière juste après la création de la Mission parlementaire. Paul Barril affirme avoir « réussi à convaincre » un membre de l'équipage de l'avion du président Habyarimana de porter plainte, quatre ans après l'attentat... Et il réserve ses propos à la justice... (*Le Monde*, 17/12/1998).

Mais les rapporteurs ne l'ont pas loupé. Ils closent leurs tomes d'annexes par une série de documents qui montrent Barril en avocat du *Hutu power*, en bisbille avec le trafiquant d'armes français Dominique Lemonnier, subitement décédé depuis lors. N'ayant pas respecté un contrat de livraison d'armes à l'armée génocidaire, Lemonnier aurait, selon Barril, « mis les autorités gouvernementales [du GIR] dans l'impossibilité de répondre aux besoins humanitaires de ses populations et d'atténuer les souffrances qu'elles ont endurées » (Lettre du 13/08/1994). Par voie de justice, le capitaine réclamait au nom du GIR 10 millions de FF de *pretium doloris*.

Les services français n'ignoraient rien, évidemment, des activités de Lemonnier. Ni de celles du colonel Cyprien Kayumba, fournisseur d'armes du *Hutu power*. Or celui-ci a opéré depuis Paris durant tout le printemps du génocide. Le 18 juillet 1994 encore, il faisait livrer pour 753 645 dollars d'armes à Goma.

Alors, quand le texte du rapport se cantonne aux livraisons d'armes officielles de la France, on rit pour ne pas pleurer : sur cette autoroute-là, il est clair que la ligne jaune du génocide et de l'embargo n'a pas été franchie (ou si peu).

Mais la France ne saurait s'exonérer si aisément des livraisons clandestines qu'elle a couvertes ou organisées durant tout le printemps 1994. Et jusqu'en été, sur l'aéroport de Goma. Contrôlé par les forces de l'opération Turquoise...

Au total 240 tonnes de munitions, ont été fournies par une société, Mil-Tec, basée dans le paradis fiscal de l'île de Man. La Mission (félicitons-la !) publie à ce sujet des documents explosifs.

Qui se cache derrière Mil-Tec ? Cela ne devrait pas laisser indifférent la justice française. Ou le tribunal d'Arusha...

1. Nous avons développé ce rôle dans un chapitre du Dossier noir n° 12, *Sécurité au Sommet, insécurité à la base*, L'Harmattan, 1998.

Absents

Paul Barril n'est pas le seul grand absent de la liste des personnes auditionnées. Dans une toute autre perspective, il n'a pas été possible d'obtenir du président Quilès l'audition de témoins importants, tels Jean-François Bayart, Thérèse Pujolle ou Rakiya Omaar. Et l'on remarquera que sur quatre Rwandais auditionnés, trois sont d'anciens ministres ou ambassadeur du général Habyarimana.

A propos

Le 15 décembre, *Libération* publie un article annonçant la sortie du rapport de la Mission. Le quotidien l'accompagne d'une interview exclusive d'Agathe Habyarimana, en veuve éplorée. Nul commentaire ne permet de relativiser un chapelet d'affirmations pour le moins suspectes.

Lors de son audition, l'historien Gérard Prunier a déclaré que le « *clan de Madame* » a été « *au cœur de l'organisation du génocide* ». Le même n'arrive pas à comprendre pourquoi

Jean-Christophe Mitterrand nie ses relations avec Jean-Pierre Habyarimana, le fils défunt d'Agathe, « *alors qu'il y a des témoins oculaires* » et « *qu'on peut donner les dates où ils ont été vus ensemble au Rwanda* ».

Sa mère affirme que Jean-Pierre « *a vu Jean-Christophe Mitterrand une seule fois dans sa vie* », et demande : « *Qui peut croire que mes parents dirigeaient le pays ?* ». La quasi-totalité des spécialistes de la région, à notre connaissance.

Résumé

Lors de son audition, Gérard Prunier a bien résumé le fourvoiement (assumé) de la France.

Il est dans le bureau élyséen de Jean-Christophe Mitterrand le 5 octobre 1990 quand le général Habyarimana appelle au secours, lors de la première offensive du FPR. Après avoir raccroché le téléphone, Papamadit déclare à son vis-à-vis : « *On va lui envoyer quelques bidasses, au petit père Habyarimana, et dans un mois, tout sera fini* ».

Commentaire de Prunier : « *La familiarité de ce type de remarque est bien plus révélatrice de l'état d'esprit qui préside aux rapports que la France entretient avec l'Afrique que le libellé même des notes officielles* ».

La France avait « *dès le départ, de fausses grilles de raisonnement* », une « *pensée de type apartheid* »¹.

Habyarimana était « *un homme de Realpolitik, [...] sensible à des méchancetés gentiment dites* ». « *La France a disposé de leviers, dont elle n'a pas joué à plein* ». C'est que, « *dans l'esprit des responsables de cette politique, il y avait un certain accord avec la position rwandaise, notamment sur le caractère exogène de la menace* [un FPR "ougandais"] [...]. *Pour la France, derrière le FPR, il y avait le diable anglo-saxon* ».

Les pressions de la France en faveur d'une démocratisation du régime Habyarimana « *existaient peut-être sous la forme de notes, mais une sous-conversation exprimait exactement le contraire* ». « *Il s'est creusé un écart considérable entre la position officielle de la France et la perception par la population rwandaise de la présence française aux côtés du régime* ». C'est tout le problème des faces émergée et immergée de l'iceberg françafricain...

« *La France n'a pas compris le Rwanda. Lorsque l'on ne comprend pas, il ne faut pas agir* ». Mais l'on était bien trop présomptueux pour cela. Selon le général Jean Heinrich, ex-patron de la DRM (Direction du Renseignement militaire), « *les services de renseignement français étaient parmi les mieux, voire les mieux informés de la situation du Rwanda, leurs renseignements étaient nettement supérieurs à ceux que pouvaient avoir les Américains ou les Allemands* ».

1. Elle a d'ailleurs été l'un des meilleurs alliés et fournisseurs du régime sud-africain d'apartheid. Y compris, sans doute, via l'aéroport de Kigali.

Droit dans ses rangers

Le général Jean Varret a dirigé la Mission militaire de coopération (MMC) d'octobre 1990 à avril 1993. En février 1993, l'engagement de la France au Rwanda prit une toute autre dimension. Le FPR avait enfoncé les lignes de l'armée rwandaise. Celle-ci s'effondrait, et le régime avec.

« *Il est plus que probable, affirme le rapport, qu'en l'absence du renfort de la France, le FPR aurait remporté, en février 1993, une victoire décisive* ». Démoralisé, l'état-major rwandais se montrait « *incapable de matérialiser sur une carte la ligne de front et la position de ses troupes* [...]. *Les militaires français ont dû [lui] rappeler [...] les méthodes de raisonnement tactique les plus élémentaires* » (p. 325).

C'est le moment où le Détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) « Panda » sort de sa réserve : il dirige quasiment l'armée rwandaise, règle les tirs de ses canons. Bref, Paris accorde un sursis de 14 mois au général Habyarimana. Sans doute une bien fâcheuse

opération : sous le parapluie militaire français, les acteurs politiques rwandais vont se radicaliser.

Le général Varret estime que le DAMI dépasse sa mission d'instruction. Il est viré.

On n'avait pas dû apprécier non plus qu'il chipote sur la coopération gendarmesque. Il s'était aperçu que les gendarmes formés par la France se servaient de leur nouveau savoir-faire pour pourchasser les Tutsis...

Bons points

* Dans le rapport de la Mission, il faut saluer l'excellente première partie, consacrée à l'histoire. Et un bon chapitre sur le génocide. Loin des schémas dominants, ces pages font un sort à la grille de lecture ethniste et aux penchants révisionnistes.

* Sur la question de l'attentat contre le Falcon 50 du général Habyarimana, les rapporteurs ont beaucoup travaillé. Ils ont fait progresser le dossier, en démontant notamment une manipulation des services français - qui proposaient une preuve truquée de la culpabilité du FPR. Mais ils se sont comme arrêtés au bord de la vérité. Est-elle si difficile à accepter ?

* Vice-président de la Mission, le député communiste Jean-Claude Lefort a abattu un travail considérable. Retenu hors de Paris lors du vote du rapport, il a fait savoir qu'il voulait s'abstenir, car « *des points majeurs ne sont pas éclaircis* ». Il songe sans doute aux responsabilités politiques, aux livraisons d'armes, à l'avion d'Habyarimana...

Fausse note

Les députés de l'opposition ont rejeté les conclusions du rapport (nettement moins frileuses que le rapport lui-même, sauf sur la question des bases militaires). Ils estiment qu'elles mettent en cause le rôle de la France (« *Notre pays peut et doit être fier de l'action qu'il a conduite dans ce malheureux pays* ») et que les propositions de réforme émises portent atteinte au "domaine réservé" de l'Elysée. Garde à vous !

A FLEUR DE PRESSE

Le Monde, *Rwanda : comment la France s'est trompée*, 17/12/1998 : « Le récit méticuleux des événements [...] souligne l'échec manifeste de la France au Rwanda, la nocivité de sa politique africaine et son aveuglement face aux signaux annonciateurs du carnage ».

Libération, *Ellipses*, 16/12/1998 (Jacques AMALRIC) : « Même s'il exonère la France de l'accusation de complicité de génocide, le rapport [...] [contient des] critiques [...] accablantes [...]. La France a choisi de sous-estimer des risques de génocide qu'elle connaissait. [...] "*La France a accepté elle-même de se laisser piéger*".

[...].L'art de l'ellipse dont font preuve les rapporteurs [...] [produit des] efforts [...] un peu vains [...], tant le rapport établit le calendrier d'une dérive qui n'a pu être voulue qu'en haut lieu ».

[Une dérive « voulue » est une complicité. Le « haut lieu » - l'Elysée, le lobby militaire, les réseaux branchés jusqu'au sommet de l'Etat - ne serait plus « la France » ? Comme dirait Tartufe : « Cachez cette France que je ne saurais voir »].

Le Figaro, *Une étape sur le chemin de la vérité*, 16/12/1998 (Patrick de SAINT-EXUPERY) : « Pendant des années, une politique obscure s'appuyant sur des schémas dépassés a pu être menée en toute impunité et sans le moindre contrôle ».

Des militaires français suspectés, 09/12/1998 (P.S.-E) : « Selon un mémo interne de l'ONU daté du 17 février 1994, deux mois avant le génocide [...] "*des militaires français sont suspectés d'entraîner de jeunes Zaïrois [au nombre de 3 500] dans la forêt de Gishwati*". Autrement dit : des militaires français auraient pu activement participer à la formation des milices »

EXTRAITS

« En 1991, les dépenses militaires augmentent fortement. [...] La France pourtant verse [...] 70 millions de francs au titre de l'aide à la balance des paiements ». (p. 11).

« M. Gérard Prunier a tenu les propos suivants [...] : "*Le colonel Théoneste Bagosora [...] représentait l'ultime point de résistance de Madame [Habyarimana] et ses frères. Tant qu'il demeurerait secrétaire administratif du ministère de la Défense, eux et leur groupe gardaient, sur ce ministère, un accès qu'ils estimaient absolument vital, non seulement pour le contrôle de*

l'armée, mais aussi parce que l'anse du panier dansait énormément. [...] Le décuplement, en trois ans, de l'effectif de l'armée, [...] en accroissant de façon considérable le budget de la Défense, avait ouvert de façon tout aussi considérable les possibilités de détournement de fonds, d'abord pour financer les milices [...] mais aussi dans un but d'enrichissement personnel et politique» (p. 89-90).

[Sans rétro-commissions en France ?]

« Le colonel René Galinié *[chef de la Mission d'assistance militaire au Rwanda, écrit] le 10 octobre 1990 : "Il est à craindre que ce conflit finisse par dégénérer en guerre ethnique"*. Le 15 octobre 1990 : *"certains Tutsis [...] pensent enfin qu'il convient de craindre un génocide"* » (p. 122).

« Le général Jean Varret, ancien chef de la Mission militaire de coopération [...] *[jusqu'en] avril 1993 a indiqué comment, lors de son arrivée au Rwanda, le colonel Rwagafilita lui avait expliqué la question tutsie : "ils sont très peu nombreux, nous allons les liquider"* » (p. 263).

« Dans son rapport du 11 août 1993, le rapporteur spécial *[de l'ONU]* indiquait très clairement : *"[...] Les FAR ont également joué un rôle actif et bien planifié, au plus haut niveau, dans certains cas de massacres de Tutsis par la population"* » (p. 260-261).

« Les personnels DAMI *[les "instructeurs" français]* vivaient en dehors de la capitale, dans des camps militaires d'instruction, avec leurs élèves, dont ils assuraient la formation. [...] L'instruction s'effectue dans les camps suivants : les camps de base à Mukamira [...] ; le centre commando de Bigogwe [...] » (p. 127-129).

[L'on torturait à Bigogwe...]

« *[Conseiller des Forces armées rwandaises (FAR)]*, le colonel Gilbert Canovas [...] propose, pour remédier à l'insécurité de ces populations vivant au sud du Parc des Volcans *[au nord-est du Rwanda]*, *"la mise en place de petits éléments en civil, déguisés en paysans, dans les zones sensibles, de manière à neutraliser les rebelles généralement isolés"* » (p. 136).

[Ce dispositif de « neutralisation » a été parfaitement assimilé. Il continue d'être utilisé aujourd'hui, dans la même région, par la guérilla du Hutu power].

« Le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin, [...] chargé *[mi-avril 1992]* de conseiller le chef d'état-major de l'armée rwandaise *[le colonel Serubuga]*, rencontre *[celui-ci]* tous les jours. [...] Le fait [...] d'accompagner le colonel Serubuga dans ses déplacements et de participer à la définition des opérations tactiques montre *[l'étendue de sa mission]* » (p. 138-139).

« Après l'offensive généralisée du FPR le 8 février *[1993]*, l'armée rwandaise, totalement démoralisée, ne contrôle plus la situation. [...] *[On observe]* l'arrivée à Kigali, le 22 février, du colonel Didier Tauzin, accompagné d'une vingtaine d'officiers et spécialistes du RPIMA, *[un régiment]* connu sous le nom de Chimère *[et fournisseur de commandos de la DGSE]*. [...] L'objectif était d'encadrer indirectement une armée de 20 000 hommes et de la commander indirectement. [...]

La présence militaire française sur le terrain, prolongée après les dernières évacuations des ressortissants français en 1991, *[est devenue]* déterminante sur l'issue des combats [...], à la limite de l'engagement direct [...] - *[bien]* que l'agression ne puisse être véritablement caractérisée comme une agression extérieure, que le pays qui la subit soit lui-même auteur ou complice d'exactions graves sur ses propres populations » (p. 143-148).

« L'ordre d'opération n° 3 du 2 mars 1993 [...] *[précise]* les règles de comportement *[des soldats français]* sur les "check-points" [...] : la remise de tout suspect [...] à la disposition de la Gendarmerie rwandaise » (p. 152-153).

[La suspicion se fondait essentiellement sur la carte d'identité ethnique].

« *[Sur les livraisons d'armes]*, la Mission n'entend pas [...] épuiser la totalité du sujet et notamment elle ne prétend pas, s'agissant du trafic d'armes, élucider tous les cas évoqués à travers différents articles et ouvrages, de marchés parallèles ou de livraisons effectués au moment des massacres, en avril 1994, ou après la déclaration d'embargo des Nations unies le 17 mai 1994 » (p. 155).

[N'ayant en fait rien élucidé du tout (dans le texte du rapport, du moins, à la différence des Annexes), la Mission conclut sommairement : « la violation de l'embargo et les exportations illégales d'armements, qui auraient été connues des autorités françaises et qu'elles auraient laissé se produire n'ont pas été démontrées » (p. 164). Un lourd grief à la trappe ! Mais si les autorités n'ont rien su, il faut fermer d'urgence la DGSE].

« *[Pour]* l'entourage présidentiel, l'akazu, [...] la préparation du génocide était la seule voie envisagée pour se maintenir au pouvoir » (p. 198).

[Or cet entourage n'a cessé d'être choyé par la France. Ainsi, « la spécificité de l'opération d'évacuation Amaryllis tient dans la demande d'évacuation "en avant-première" d'une soixantaine de personnes », dont douze parents du général Habyarimana et Ferdinand Nahimana, le responsable de la Radio des Mille Collines (p. 240 et 255). « Il semble bien [...] que le traitement accordé à l'entourage de la famille Habyarimana ait été beaucoup plus favorable que celui réservé aux employés tutsis[...] de la représentation française » (p. 256).

Paris a aussi exfiltré 34 inconnus avec les enfants de l'orphelinat Sainte-Agathe. Manifestement, la Mission n'a pas eu envie d'en savoir plus (p. 256)].

« *[Selon]* Gérard Prunier [...], *"on peut supposer que Paul Barril connaît les hommes qui ont abattu l'avion et leurs commanditaires"*. [...]

On remarque la concordance entre la thèse véhiculée par les FAR en exil [...], et celle issue des éléments communiqués à la Mission *[via la Direction du renseignement militaire]* visant à désigner sommairement le FPR et l'Ouganda comme auteurs possibles de l'attentat. [...] Cette hypothèse a été avancée à certains responsables gouvernementaux, sans davantage de précautions, comme en témoignent les auditions de MM. Bernard Debré [...] ou François Léotard » (p. 207 et 220).

[La Mission n'a pu ou vraiment voulu auditionner Barril. Et elle ne parvient pas à conclure sur la question de l'attentat, où elle a pourtant beaucoup investi].

« Il était demandé aux forces de Turquoise [...] [de] “faire cesser les massacres sur l’ensemble de la zone contrôlée par les forces armées rwandaise, en les incitant à rétablir leur autorité” ».

[Alors que l’on savait depuis longtemps que les FAR participaient au génocide ! Jusqu’au 17 juillet au moins, les officiers de Turquoise ont collaboré avec les autorités établies, administratrices du génocide - tel le préfet de Kibuye Clément Kayishema (p. 301)].

« Il semble bien que l’activité des milices et des FAR n’a pas été totalement maîtrisée en ZHS [Zone humanitaire sûre] ». (p. 315).

[Doux euphémisme. Au PC des forces spéciales de Gikongoro, seules ont été récupérés une centaine d’armes de guerre vétustes et de vieux fusils (p. 315)].

« La France n’a en aucune manière incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide et l’ont déclenché dans les jours qui ont suivi l’attentat ». (p. 335).

[Reconnaître leur gouvernement, approvisionner clandestinement leur armée, n’est ce pas « encourager, aider, soutenir » ? Pour les besoins de la disculpation, la Mission s’est soigneusement gardée d’explorer ce que Gérard Prunier appelle la « sous-conversation », le parti pris souterrain - écartant à ce sujet les enquêtes et témoins à charge. Enfin, l’ex-ministre de la Défense de François Mitterrand Paul Quilès se fait quasiment muet sur les responsabilités de l’ancien Président et de son fils].

« Les propositions de la Mission :

1 - Accroître la transparence et la cohérence de nos mécanismes de gestion des crises internationales. [...] Mise en place d’un système adapté d’association du Parlement aux activités de renseignement. [...]

2 - Améliorer le contrôle du Parlement sur les opérations militaires conduites en dehors du territoire national. [...] Modification de la Constitution, qui prévoirait d’une part les modalités d’autorisation par le Parlement des opérations extérieures et, d’autre part, l’extension aux accords de défense du régime d’approbation parlementaire des conventions internationales. [...]

3 - Approfondir la réforme de notre coopération avec les pays africains.

4 - Contribuer efficacement à la sécurité africaine. [...] Encadrement rigoureux des opérations africaines de maintien de la paix par un mandat du Conseil de sécurité des Nations unies. [...] Faire la transparence la plus grande possible sur notre politique africaine. [...]

5 - Améliorer l’efficacité des opérations de maintien et de rétablissement de la paix de l’ONU ». (p. 347-363).

[Un programme intéressant, même si le détail des propositions 3 et 4 est assez superficiel].